

Déroulement des examens au permis de conduire.

Examen théorique :

L'âge minimum pour se présenter à l'examen du code de la route :

- Conduite accompagnée (AAC) 15 ans.
- Formation traditionnelle (B) 17 ans.

Niveau pédagogique :

Le candidat doit réaliser au moins 3 scores consécutifs de 35 bonnes réponses ou plus et avoir suivi au moins 2 thèmes obligatoires de la sécurité routière pour se présenter à l'examen.

Justificatif d'identité :

Comme pour tout examen, le candidat devra se présenter avec une pièce d'identité, (Carte d'identité ou passeport).

Coût :

La prestation est facturée 30€ par les différents prestataires.

Lieux, déroulement et résultat de l'épreuve théorique.

A Saint Dizier 3 centres d'examens sont agréés pour assurer ces examens :

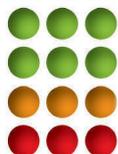
- La poste- Dekra- SGS

Après vérification de la pièce d'identité et de la convocation par l'examineur, le candidat est invité à éteindre son téléphone avant d'accéder à la salle d'examen équipée de tablettes et casques audio.

L'examineur rappelle les consignes, puis invite le (s) candidat (s) à visualiser une vidéo de présentation du règlement. Cette vidéo est l'occasion pour les candidats de régler le son et la luminosité de leur tablette.

Avant de débiter l'examen, le candidat peut s'essayer à un rapide test de 3 questions afin d'appréhender le fonctionnement de la tablette.

L'examen peut ensuite commencer. Il dure 30 minutes et comporte 40 questions à choix multiples, le candidat dispose de 30 secondes pour répondre à chaque question. IL doit obtenir un résultat minimum de 35 bonnes réponses pour être reçu.



L'examen étant sur tablette, chaque candidat reçoit une série aléatoire de 40 questions, ainsi le risque de fraude est très limité.

Les résultats du code sont communiqués au candidat par mél, généralement sous 24h. Si l'inscription a été effectuée par l'auto école, cette dernière reçoit également le résultat.

Examen théorique non francophone

Des sessions sont mises en place sur demande et en fonction du nombre de candidats dans une des villes sous la responsabilité de notre délégué à la sécurité routière. Ces séances se déroulent généralement à Chaumont, à Troyes ou à Saint Dizier. Cet examen est destiné aux candidats ; malentendants, ne sachant pas lire ou étranger ne maîtrisant pas le français.

Le déroulement de cet examen s'apparente à celui d'un examen de code normal, sauf qu'il est assuré par un inspecteur du permis de conduire, les candidats peuvent être assistés d'un interprète.

Les questions sont relues une deuxième fois par l'inspecteur pour une meilleure compréhension.

La redevance est de 30€ comme les prestataires privés.

Examen pratique.

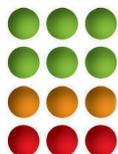
Conditions de passage de l'épreuve pratique

Le candidat pourra se présenter à l'examen de conduite avec accord de son formateur, après avoir atteint le niveau requis et avoir satisfait aux examens blancs.

Quant aux élèves ayant suivi la conduite accompagnée, ils doivent en plus avoir effectués leurs rendez vous pédagogiques et parcourus minimum 3000km avec l'accompagnateur.

Ensuite, il doit être âgé de 18 ans révolu pour la catégorie du permis B, et 17ans s'il a suivi une conduite accompagnée et justifie d'un délai d'au moins 1 an depuis le rendez vous préalable.

Enfin, il devra également présenter à l'inspecteur une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), et son livret d'apprentissage s'il a suivi une AAC.



Déroulement de l'épreuve pratique

Le candidat convoqué pour l'examen du permis de conduire a rendez-vous directement au centre d'examen 15 mn à l'avance. L'examen se déroule sur **une durée de 32 minutes**.

Pour évaluer le candidat l'inspecteur (ice) dispose d'une fiche de recueil du bilan des compétences. Pour satisfaire à l'examen il devra obtenir **une note minimale de 20 sur 31**, et ne pas commettre de **faute éliminatoire** (exemples : refus de priorité, franchissement de ligne continu, sens interdit, non-respect d'un stop ou feux tricolores ...etc).

Le représentant de l'auto-école (un moniteur ou un stagiaire en formation) s'assoit à l'arrière de la voiture et le candidat est invité à s'installer au poste de conduite. L'examen

L'inspecteur salue le candidat et vérifie sa pièce d'identité.

Des consignes sont données à l'élève avant le départ :

Exemple de consignes " Vous allez effectuer un parcours comprenant une partie en agglomération, une partie hors agglomération, ainsi qu'une manœuvre en marche arrière, et 3 questions. Au cours de ce parcours vous aurez une partie autonome c'est-à-dire je vous demanderai de m'emmener à un endroit précis ou de suivre une direction.

Je vous donnerai les directions, si vous n'avez pas bien compris ou mal entendu, n'hésitez pas à me faire répéter.

Durant toute l'épreuve, vous devrez veiller à respecter les règles du code de la route notamment le respect des vitesses pour les jeunes conducteurs, en faisant particulièrement attention aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) et à ne pas gêner, ne pas surprendre et ne pas être surpris.

Est-ce que vous avez des questions ?... "

Définitions des notations :

Il y a 5 niveaux d'appréciation :

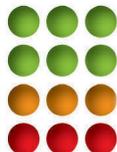
E : faute éliminatoire (elle entraîne systématiquement l'échec du candidat à l'examen, elle se définit par un comportement dangereux du candidat, se mettant en danger, ou mettant en danger les autres usagers.

0 : le candidat n'obtient pas de point pour cette compétence mais n'a pas commis de faute grave et éliminatoire.

1 : 1 point obtenu. La compétence est en cours d'acquisition mais est toutefois encore mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.

2 : 2 points obtenus. La compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

3 : 3 points obtenus. La compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela a été nécessaire.



AUTO-ECOLE & CENTRE DE RECUPERATION DE POINTS CER Saint-Ex

Le résultat :

Le résultat de l'examen pourra être consulté en ligne sur le site de la sécurité routièrre avec le lien ci-dessous.

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire/#/step-connexion>

Via ce site il sera possible de télécharger et d'imprimer le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), le résultat y apparaîtra sous forme de **FAVORABLE** ou **DEFAVORABLE**.

Si vous êtes reçu ce CEPC accompagné d'une pièce d'identité vous servira de justificatif valable 4 mois dans l'attente du permis définitif. Vous serez en permis probatoire (6 points) pendant 3 ans ou 2 ans si vous avez suivi une conduite accompagnée.

En cas d'ajournement, il vous sera possible de vous représenter après un délai minimal de 48h.

Mais avant de vous représenter, vous devrez corriger les erreurs et améliorer votre conduite.

Votre moniteur vous proposera un volume de formation adapté pour améliorer vos compétences.

L'auto-école se réserve le droit de vous restituer votre dossier en cas de refus de prendre les leçons de conduites nécessaires.